AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

224C0778
AV318

31 mai 2024

Déclaration des achats et des ventes effectués pendant une offre publique[1]
(article 231-46 du règlement général)

Déclaration d'intention (article 231-47 du règlement général)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

NEOEN

(Euronext Paris)

Opérateur	Nature et date de l'opération	Titres concernés	Cours (€)	Nombre total de titres possédés à l'issue de la transaction
Impala SAS*	option pour le paiement du dividende en actions le 30/05/2024	363 356 actions code FR0011675362	26,48	64 507 885 actions et droits de vote**/***

* Contrôlée par M. Jacques Veyrat.
** Détention individuelle.
*** Il est précisé que le concert composé des sociétés Impala SAS et Cartusia SAS et des membres de la famille Barbaro détient, au 30 mai 2024, 66 560 355 actions NEOEN représentant autant de droits de vote (en prenant pour hypothèse que l'intégralité des membres du concert opteront pour le paiement du dividende en actions).

La société Impala SAS a efefctué la déclaration d'intention suivante :

« Impala SAS agit de concert avec M. Xavier Barbaro, les membres de sa famille et les sociétés qu'ils contrôlent. Les titres reçus en paiement du dividende seraient cédés à Brookfield dans les conditions mentionnées dans le communiqué de presse du 30 mai 2024. Impala SAS n'a pas l'intention de procéder à des acquisitions sur le marché. »

[1] Période de préoffre (D&I 224C0777 du 31 mai 2024).